



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 25/07/2023
Et
Publication ou notification du :
25/07/2023

L'an 2023, le 24 Juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/07/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/07/2023.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, MARTIN Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusées : CHIRON Esther (procuration à DEVIGE Georges), ZIELINSKI Laetitia,

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

A été nommé secrétaire : BROGNIART Francis

2023-04-04 – Contrat de travail - Madame OFFRE Virginie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune organise comme chaque année le repas des aînés le 11 novembre 2023.

Il soumet au conseil la proposition d'animation de Mademoiselle Virginie OFFRE 11 Rue Honoré de Balzac 45100 ORLÉANS.

Monsieur le Maire expose que si la prestation convient au conseil municipal, un contrat de travail devra être signé avec l'artiste.

Monsieur le Maire détaille les montants à régler après la prestation à savoir :

Au bénéfice de Mademoiselle Virginie OFFRE 228.12 € (prestation) + 140 € (frais professionnels), soit 368.12 €

Au bénéfice du GUSO : 231.88 € (charges salariales et patronales). Le montant des cotisations GUSO peuvent varier en fonction des taux de cotisation en vigueur au moment de la déclaration.

Total à régler : 228.12 + 140.00 + 231.88 = 600.00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire :

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le 25/07/2023

ID : 016-211601455-20230724-20230404-DE



- à signer un contrat de travail avec Mademoiselle Virginie OFFRE pour son animation du 11 novembre 2023
- à effectuer la déclaration d'embauche auprès du GUSO
- à procéder au règlement du salaire de l'artiste correspondant à sa prestation
- à procéder au paiement des cotisations au GUSO correspondant aux charges salariales et patronales afférentes à ce contrat de travail.
- A procéder à la déclaration de l'animation auprès de la SACEM et à régler le montant correspondant aux droits d'auteurs

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/07/2023
Le Maire
Georges DEVIGE

